



Date de séance →	31 janvier 2019	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 14 janvier 2018		Séance n° 2	
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du 28 janvier 2019			
En présence de : Abchar Noureddine – Benaitreau Anne – Broc'h Caroline – Corbeau Karine – Launay Hélène – Langlais Karine – Moussus Christelle – Noël Yves – Renaudet Isabelle			

Ordre du jour

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2018 (cf [site collège](#))
- 1 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2019-2020
- 2 – Affaires financières
- 3 – Informations relatives à des séjours et sorties pédagogiques
- 4 – Questions diverses

Noms	signature
<u>Président</u> M. Noël Yves Principal	
<u>Secrétaire</u> M. Guichard Bertrand Représentant des personnels enseignant et d'éducation <u>Pour mémoire... AS 2017/2018 et CA 1</u> CA 1 : M. Laisney CA 2 : Mme Moussus CA 3 : Mme Cressenville CA 4 : Mme Renaudet CA 1 : M. Laisney	

	Nbre
Total des membres du CA (absence de candidat parmi les agents)	22
Quorum	12
Membres présents avec voix délibérative	20
Membres présents sans voix délibérative	0
Membres invités en qualité d'experts	0

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année Scolaire 2018-2019

LISTE D'EMARGEMENTS - JEUDI 31 JANVIER 2019

Représentants de l'Administration

Monsieur NOËL Yves.....
Madame CORBEAU Karine.....
Madame RENAUDET Isabelle.....
Monsieur POURTAUD Patrick.....

Représentants du Conseil Départemental

Monsieur MENARD Michel..... Excusé *remplacé par Mme Lodi*
Monsieur BOUVAIS Erwan.....

Représentant de la Municipalité

Madame REGNIER Marie-Madeleine..... Excusée – suppléée par Mme GROLEAU
G. d.

Représentant de la C.C.E.G. - à titre consultatif

Monsieur THIBAUD Dominique..... Excusé

Personnalité qualifiée

Madame GRINDA Béatrice.....

Représentants des Personnels Enseignants

Monsieur ABCHAR Noureddine.....
Madame BENAÏTREAU Anne..... *excusée, remplacée par M. GOICHARD Lodi*
Madame MOUSSUS Christelle..... *excusée, remplacée par Mme Brunet*
Madame RIVET LOPEZ Caroline.....
Monsieur CHARRIER Noëlle..... Excusée suppléée par M. POYROUX
Madame STAUBACH Chantal..... *Staubach*

Représentants des Parents d'Elèves

Madame KING Marie-Claire..... *Excusée*
Madame LANGLAIS Karine..... *Excusée (M. Plenis) de Ponté*
Monsieur LAISNEY Sébastien..... Excusé - suppléée par Mme BROC'H
Madame LAUNAY Hélène..... *Excusée*
Monsieur ROQUIER Soizic.....
Madame DECOTTIGNIES Priscilla..... *Priscilla*

Représentants des Elèves

Madame NORMAND Joséphine..... *Joséphine*
Monsieur CARGOUËT Yann.....

Agent Comptable

Madame JAUNIN Catherine..... *Excusée*

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2018-2019 :

Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. Noël Yves**
Principale adjointe : **Mme Corbeau Karine**
Gestionnaire : **Mme Renaudet Isabelle**
Conseiller Principal d'Éducation : **M. Pourtaud Patrick**

Conseil Départemental 44 :

. **M. Bouvais Erwan**, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion Elsa, conseillère départementale)

. **M. Ménard Michel**, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme Régnier Marie-Madeleine**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme Grolleau)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **Mme Grinda Béatrice**

à titre consultatif : - représentant de la Communauté de communes : **M. Thibaud**
- agent comptable : **Mme Jaunin (Lycée Monge)**

Membres élus des personnels (6/8)

Personnels enseignants et d'éducation : **M. Abchar Noureddine – Mme Bénétreau Anne – Mme Moussus Christelle – Mme Rivet-Lopez Caroline – Mme Charrier Noelle – Mme Staubach Chantal**

(Suppléants : M. Poyroux Marc – Mme Rest Isabelle – Mme Cousseau Christelle – M. Plouet Marc – M. Guichard Bertrand – Mme Menet Sylvie)

Personnels techniques et administratifs : **Absence de candidat(s) parmi les agents**

Membres élus des parents et élèves (8)

Parents d'élèves (FCPE) : **Mme King Marie-Claire – Mme Langlais Karine – M. Laisney Sébastien – Mme Launay Hélène – M. Roquier Soizic – Mme Decottignies Priscilla** (suppléants : Mme Chevallier Valérie – Mme Broch' Caroline – M. Leclair Frédéric – Mme Nussbaumer Béatrice – M. Plessis Fabien)

Élèves : **Joséphine Normand et Yann Cargouet** (suppléants : Léa Garaud et Pablo Teacalco--Pichon)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 31 JANVIER 2019

M. Noël, Mme Corbeau, Mme Renaudet, M. Pourtaud *et Mme Jaunin, agent comptable présente à titre consultatif*

~~Mme Régnier~~ remplacée par Mme Grolleau, M. Bouvais, ~~M. Ménard~~ remplacé par Mme Saadi, Mme Grinda

~~M. Thibaud (Représentant à titre consultatif de la Communauté de communes)~~

~~M. Abchar Noureddine – Mme Bénétreau Anne~~ remplacée par Mme Cousseau Christelle – ~~Mme Moussus Christelle~~ remplacée par M. Guichard Bertrand – ~~Mme Rivet-Lopez Caroline – Mme Charrier Noelle~~ remplacée par M. Poyroux– ~~Mme Staubach Chantal~~

- ...

~~Mme King Marie-Claire – Mme Langlais Karine~~ remplacée par M. Plessis Fabien – ~~M. Laisney Sébastien~~ remplacé par Mme Broch' – ~~Mme Launay Hélène – M. Roquier Soizic – Mme Decottignies Priscilla~~

Yann Cargouet, élève de 3^{ème} et Joséphine Normand, élève de 3^{ème}

Absent(s) excusé(s) : M. Thibaud – Mme Jaunin – Mme Régnier – M. Ménard – Mme Benaitreau – Mme Charrier – Mme Moussus – Mme King – Mme Langlais – Mme Launay

Absent(s) :

Le quorum étant atteint avec 20 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h00

I. Mise en place du Conseil d'administration

– Désignation d'un secrétaire de séance

M. Guichard représentant des personnels enseignants et d'éducation accepte la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 1 abstention

– Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité : 20 pour 0 contre 0 abstention

– Approbation du procès verbal du C.A du 27 novembre 2018

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA qui ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Principal précise à nouveau qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur la vie et le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 1 du 27 novembre 2018 est adopté : 20 pour 0 contre 0 abstention

1 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2019-2020

Le TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline) est complété à cet instant de l'année en lien avec des opérations relatives aux postes menées au niveau national. Un dossier de présentation du positionnement des moyens par discipline a été adressé à tous les membres du CA.

M. le principal présente la DHG attribuée à l'établissement (document notification IA44).

Des précisions ont été apportées aux membres de la commission permanente réunie le 28 janvier 2019 afin d'expliquer les modalités de ventilation des heures HP (heures postes) et HSA (heures supplémentaires année). Le Conseil pédagogique a également été réuni le 22 janvier 2019.

La dotation a été adressée le 18 janvier 2019. Cette dotation faisait apparaître 563 heures soit **542 HP 21 HSA et 8 IMP (total = 571)**. Cette dotation est en augmentation notable par rapport à celle de l'année précédente.

La raison de cette évolution positive est l'augmentation des effectifs et la façon dont cela impacte sur la structure en termes de divisions. De dix-huit divisions le collège doit passer à dix-neuf divisions à la prochaine rentrée (seize pour mémoire en 2016-2017 dix-sept en 2017-2018). 29 heures (26 + 3) sont allouées par division soit 551 heures (494 + 57) auxquelles sont ajoutées un crédit de 9 heures pour l'AS et 3 heures statutaires (une en physique-chimie et deux en SVT correspondant aux trois postes de ces deux disciplines) → 563 heures au total. Huit IMP sont également attribuées (indemnité pour missions particulières) portant l'ensemble à 571.

STRUCTURE PREVISIONNELLE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Niveau	Structure Arrêtée IA 44 novembre 2018	Nombre de divisions
6 ^{ème}	128 (130)	5
5 ^{ème}	135 (137)	5
4 ^{ème}	145 (146)	5
3 ^{ème}	108 (114)	4
Effectif total	516 (527)	19
	<i>498 en sept. 2018</i>	<i>18 en sept. 2018</i>
Rappel :	<i>462 en sept. 2017</i>	<i>17 en sept. 2017</i>
	<i>441 en sept. 2016</i>	<i>16 en sept. 2016</i>

Les dotations sont (cf plus haut) calculées à la division. De façon "mécanique", la dotation est donc en hausse pour collège Le Haut Gesvres pour cette année scolaire 2019-2020 qui accueillera ainsi davantage d'élèves et une division de plus (19^{ème}).

Sur la base de DHG transmise à ce moment de l'année, la direction du collège a donc procédé à une ventilation de ces heures dans le cadre d'une préparation de répartition et ce, dans la perspective des opérations relatives au tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD) présenté ci-après.

Ni suppression, ni création à envisager en fonction du contexte.

Pour autant, il convient de définir des CSD et CSR afin d'ajuster les moyens par rapport aux postes rattachés à l'établissement.

Ces besoins reposent en premier lieu sur le fait qu'il convient de veiller à assurer les horaires légaux dus aux élèves.

HORAIRES LEGAUX ELEVES POUR CHAQUE DISCIPLINE ET CHAQUE NIVEAU ↷

Enseignements / Niveaux	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français	4.5	4.5	4.5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3.5
LV1	4	3	3	3
LV2	-	2.5	2.5	2.5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Mathématiques	4.5	3.5	3.5	3.5
Physique-Chimie	.	1.5	1.5	1.5
SVT	.4	1.5	1.5	1.5
Technologie	.	1.5	1.5	1.5
Total	26	26	26	26
	dont 3	dont 3	dont 3	dont 3
EC = Enseignements de complément	pour EC	pour EC	pour EC	pour EC

La DHG est répartie avec d'une part des heures "face aux élèves" HP et HSA et, d'autre part, des moyens alloués dans le cadre d'une enveloppe permettant d'attribuer des indemnités pour des missions : des IMP (indemnités pour missions particulières).

Ces nouvelles dispositions sont définies dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 qui précisent les modalités de reconnaissance des missions des enseignants exerçant dans les établissements du second degré depuis la rentrée scolaire 2015.

M. le principal précise que les heures postes correspondent aux professeurs nommés à titre définitif.

Il faut distinguer les moyens attribués à l'établissement avec les supports provisoires que sont les stagiaires (9 h), les BMP (9 h-18 h), et les CSD (complément de service donné) et CSR (compléments de service reçu) pour des volumes compris entre 2 et 8 h.

Globalement, les déficits constatés entre les besoins et les apports sont ainsi pourvus par des créations, le cas échéant, si le volume est suffisant pour pourvoir un poste et ce, en évaluant la pérennité du support pour ne pas créer un poste qui devrait être ensuite supprimé par manque de besoin à n+1 ou n+2. Les déficits peuvent également être pourvus par des stagiaires, des BMP, des CSR

Par ailleurs, le cas échéant, une situation de suppression peut être envisagée si le besoin est inférieur à hauteur d'un poste par rapport à l'apport constaté. Dans cette situation, cela entraîne une mesure de carte scolaire pour le professeur concerné. Le collège n'est pas dans cette situation cette année. En fonction du volume d'heures supérieures au besoin défini, un CSD peut aussi être défini.

Le principal présente pour information la ventilation des heures établie à ce stade de l'année. En fonction de la dotation attribuée, le travail mené a consisté à assurer la répartition des moyens sur la base des horaires légaux dus aux élèves.

Comme évoqué en conseil pédagogique et en commission permanente, les choix opérés l'ont été afin de respecter l'équilibre et l'esprit des dispositifs pédagogiques développés dans le projet d'établissement. Une attention particulière est également portée afin de prendre en considération les ressources humaines et les apports d'heures dans les différentes disciplines.

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / FEVRIER 2019

Disciplines	Besoins B	Apports A	Nombre de postes	Écarts A-B	MESURES	HP	HSA
Lettres <i>classiques</i>	10,5	18	1	+ 7,5	- CSD interne 7,5 h vers Lettres Modernes	10,5	0
Lettres <i>modernes</i>	89	81 (90-9)	5	- 8	+ CSR interne 7,5 h de lettres classiques	88,5	0,5
Allemand	10	0	0	- 10	+ BMP 9h	9	1
Anglais	62	50.40	3	- 11,60	+ CSR 10h A noter tps partiel 14.4/18 ^{ème} et 0,6 HSA → 21,60 HSE	60,40	1,6
Espagnol	38,5	36	2	- 2,5		36	2,5
Histoire-géographie	65	65 (72-7)	4	0	A noter : deux tps partiels (Tps partiels 15/18 ^{ème} et décharge 14/18 ^{ème})	65	0
Mathématiques	77,5	70	4	- 7,5	+ CSR 6h en Mathématiques	76	1,5
Technologie	34,5	33,5 (36-2,5)	2	0	A noter : un tps partiel 15,5/18 ^{ème}	33,5	1
Sc. Physiques	22	18	1	- 4		21	1
SVT	36,5	36	2	-0,5		36	0,5
Éduc° musicale	20	18	1	-2		18	2
Arts plastiques	19	18	1	-7	+ CSR 7h en Arts Plastiques	19	0
EPS	71	60	3	- 9h	+ CSR 9h en EPS	69	2
"Grec ou Basque"	7,5	0				0	7,5
Total	563	528 (-30,1) ¹	29			541,9	21,1
						HP + HSA = 563	

¹ L'apport global est de 528 auquel il convient de retrancher les 26,1 heures liées à des temps partiels (9 heure en lettres modernes, 3 heures en histoire-géographie, 2 heures en mathématiques, 6 heures en arts plastiques, 3.6 en anglais, 2,5 heures en technologie) + décharge de 4 heures en histoire-Géographie.

Un tableau reprenant ces éléments est adressé au service de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) à l'inspection académique de Loire-Atlantique dans le cadre de cette phase de gestion du TRMD dans le cadre d'un calendrier national sur ces opérations (doc. en annexe du PV). Le récapitulatif de ce tableau a été présenté en conseil pédagogique, en commission permanente et a été remis aux membres du CA. Un affichage a également été réalisé en salle des professeurs.

M. Le principal évoque qu'il s'agit ainsi, à ce moment de l'année et de la préparation de la prochaine rentrée, de soumettre la coloration des postes définitifs pour avis au CA sans qu'il soit utile encore de se prononcer sur la répartition de la dotation elle-même. **En effet**, dans les prochains mois, le dialogue va se poursuivre avec les autorités académiques pour ajuster les besoins et la définition des BMP, CSR, CSD. Le principal précise que cette ventilation des moyens établie et communiquée au sein de l'établissement pour information de chacun fait apparaître différentes mesures qui figurent sur le tableau présenté (préparation remontée TRMD vers IA service DOS). On observe ainsi la définition d'un CSD-CSR interne en lettres classiques, de CSR et BMP pour compléter les heures postes en allemand, en anglais, en mathématiques, en physique-chimie, en EPS et en arts plastiques.

Cette première approche permet de présenter une répartition HP/HSA soit **541,90 HP et 21,1 HSA pour une enveloppe de 563 heures + 8 IMP qui est presque en phase avec la dotation attribuée.**

Une conversion de 0,1 HP en HSA est ainsi soumise à l'accord de l'inspection académique.

Rappel de principe : les moyens alloués par l'inspecteur d'académie résultent des décisions prises au niveau national consécutivement au vote du budget national par les législateurs à l'Assemblée Nationale.

La définition de cette enveloppe de moyens par M. l'inspecteur d'académie de Loire Atlantique répond à un principe d'équité, en fonction de la réponse à apporter face à la diversité des situations des établissements et des publics scolaires dans le département. Un accent est porté sur les collèges concernés par la problématique de l'éducation prioritaire en lien avec la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du collège qui est développée en répondant aux mêmes principes dans tous les établissements publics. Les établissements privés sont normalement soumis aux mêmes principes. Ces points sont importants doivent être connus.

Les professeurs font apparaître deux points évoqués en commission permanente qu'ils souhaitent faire figurer au PV du CA:

- Le premier concerne l'inspection académique et le fait qu'ils observent que la dotation en IMP est la même depuis 4 ans [avec même une baisse (-1) quand dans le même temps les effectifs ont augmenté. Ils ne trouvent pas logique cette évolution].
- Le second concerne la direction du collège. Les professeurs font remonter une demande des professeurs de lettres qui souhaitent pouvoir travailler en co-animation en 6^{ème} sur la même base qu'au cours de l'année 2018/2019. N'est il pas ainsi envisageable de prendre des heures sur celle placées 'en réserve' en, "grec" ?

Le principal a répondu que ce qui avait été fait l'an passé pour les lettres, l'avait été dans un contexte précis afin d'adapter le CSD d'une collègue et de garantir au maximum le partage avec un collège voisin afin notamment de limiter les déplacements.

Le principal déclare que le dispositif AP 6^{ème} a été conçu initialement en engageant deux disciplines (Mathématiques et histoire-géographie).

Le travail réalisé en Lettres semble par ailleurs compléter utilement et avantageusement ce qui est fait en matière de lecture et d'écriture, à ce stade particulier du cycle 3. Tout cela va dans le sens de l'accompagnement des élèves pour s'adapter aux exigences du collège. Mais il y a d'autres niveaux ou actions à considérer.

Sur les 7,5 placées en "Grec" deux sont pré-positionnées pour permettre – si la démarche est intégrée par les collègues concernées – des dédoublements en anglais en 3^{ème} et une heure est également prévue pour reconduire un dispositif de soutien en histoire-géographie en 3^{ème}. Les collègues d'anglais ont validé cette perspective qui leur convient. Même validation pour l'histoire-géographie.

Il reste ainsi de fait 4,5 heures qui constituent un petit volant pour des actions à développer dans l'année. Il convient donc de prendre le temps de la réflexion pour agir en faveur de projets et en ménageant un peu de souplesse ; à l'inverse de quoi les professeurs seront les premiers à souligner qu'il aurait été de bonne gestion d'anticiper et de réserver des moyens. Le principal conclut qu'il n'a pas vocation à conserver des moyens mais à veiller surtout qu'ils servent le projet dans l'intérêt des élèves, des disciplines et des postes.

Le principal évoque qu'il a rencontré la coordinatrice des lettres. Le volant AP global de lettres défini sera orienté vers le niveau 6^{ème}.

Mme Cousseau et Mme Rivet-Lopez, représentantes des personnels enseignants et d'éducation, demandent sur quels moyens sont payées les heures du dispositif Devoirs Faits ?

Le principal précise qu'il s'agit de moyens supplémentaires en plus de la DHG : un volant d'heures (HSE) attribuées au collège de façon spécifique pour organiser ce dispositif sur l'année, dans le format défini (de novembre à mai), en fonction de la dotation reçue.

M. Guichard, représentant des personnels enseignants et d'éducation, s'interroge également de la même façon pour un autre dispositif, celui des remplacements de courte durée (RCD), pour lequel il convient de souligner, là aussi que les professeurs l'intègrent bien en répondant aux sollicitations de la principale adjointe en lien avec Pronote.

La principale adjointe précise qu'il s'agit là pareillement d'une enveloppe spécifique non comprise dans la DHG.

Le principal précise enfin que si notre structure devait globalement connaître une évolution, nous avons reçu de la part des services de l'inspection académique, l'assurance que la situation serait examinée en juin prochain.

La dotation sera stabilisée en juin et son emploi précis sera alors (selon la formule déjà employée et ce, conformément aux textes) soumis au vote du CA.

Le principal précise pour information qu'au-delà de la commission permanente (28/01/2019), le conseil pédagogique a été réuni mardi 22 janvier 2019 à 17h15 pour aborder différents points en cette période de l'année rapidement évoqués ci-après.

En lien avec les choix pédagogiques liés au projet d'établissement, le principal a donc présenté des éléments relatifs à la DHG pour la prochaine année scolaire aux professeurs réunis dans le cadre du Conseil pédagogique, dans l'esprit de cette instance qui n'est pas décisionnaire mais qui permet d'éclairer les choix réalisés par la direction.

Au-delà de la DHG, différents points ont ainsi été abordés en Conseil pédagogique :

Réflexion à conduire pour la mise en place d'un dispositif du type "quart d'heure de lecture". L'essentiel est avant tout de développer l'intérêt et le goût de l'enfant pour la lecture. Il est apparu que cette mise en œuvre nécessitera d'être inventifs et les uns et les autres.

Plusieurs professeurs, au-delà des collègues de lettres qui travaillent déjà et logiquement dans ce sens, paraissent acquis à cette idée et à sa mise en œuvre. D'autres sont assurément moins volontaires et pas disposés à y réfléchir. Le courrier émanant de la DGESCO en date du 3 octobre est très ouvert et précise qu'il importe que les établissements s'approprient le principe et le réinventent librement.

M. Abchar, représentant des personnels enseignants et d'éducation, précise que pour répondre à cette demande il convient de noter qu'il y a déjà de choses de faites au collège avec notamment le coin lecture qui existe depuis plus d'un an. Cela fonctionne bien même si des élèves cherchent à profiter de l'espace par opportunité et sans respecter le contrat d'avoir son livre...

M. Abchar ajoute qu'en conseil pédagogique il a été conclu qu'il allait falloir faire preuve d'inventivité pour apporter une réponse adaptée correspondant au collège qui compte déjà de nombreux élèves lecteurs.

Le principal répond qu'il y a effectivement des "gros" lecteurs, mais qu'il ne s'agit pas de ne pas se satisfaire de ceux qui sont bien connus et qu'il nous faut parvenir à gagner des lecteurs parmi ceux qui n'ont pas ce réflexe. L'enjeu est là et dans le cadre d'un partage général avec les adultes ... en lien avec un des principes du projet d'établissement qui est l'exemplarité de l'adulte.

M. Pourtaud, conseiller principal d'éducation, ajoute que le CDI est régulièrement fréquenté par de nombreux lecteurs.

Mme Staubach, documentaliste, représentant des personnels enseignants et d'éducation, confirme qu'il y a déjà il est vrai un volume de d'emprunts de livre important au CDI et que nos élèves pour un bon nombre ont ce réflexe de la lecture.

Le principal confirme ces points et ajoute à nouveau que l'enjeu de l'opération type quart d'heure de lecture est autre. Une formule doit être trouvée. Le principal précise que le format quart d'heure de lecture est sans doute plus adapté à l'école primaire. En collège d'autres solutions sont à inventer pour atteindre l'objectif dont tous doivent être convaincus qu'il sert toutes les disciplines et que la question de la lecture n'est pas le pré carré des seuls professeurs de lettres.

Les professeurs de lettres travaillent évidemment beaucoup sur cet axe qui est important. Il faut ainsi souligner le travail réalisé dans le cadre du concours des "Incorruptibles ». Mme Cousseau, représentante des personnels enseignants et d'éducation signale enfin que des classes de 6^{ème} participent aussi au concours de lecture « Les Incorruptibles »

Mme Staubach précise qu'elle travaille également sur un partenariat avec la nouvelle médiathèque de Treillières qui va déménager et sera plus proche du collège. Des actions conjointes sont prévues.

M. Bouvais, représentant des élus du Conseil départemental de Loire Atlantique fait part qu'il impulse actuellement un concours intercommunal avec les médiathèques à destination des adolescents et qu'il lui vient à l'instant à l'esprit qu'il pourrait être intéressant dans une perspective supplémentaire inter-générationnelle d'associer des collèges. Ce qu'il entend dans ce CA l'invite à élargir le projet qu'il concevait.

Temps spécifique "Semaine Euro" avec des cours de mathématiques en anglais. Les professeurs concernés qui étaient habilités à intervenir en section euro dans ont été sollicités pour contribuer à définir une opération spécifique dans un esprit différent des sections euros traditionnelles

qui ne sont réservés qu'aux élèves de la section en question. Il s'agit là et **pour tous** sur un même niveau (4^{ème}) d'avoir des cours de mathématiques en anglais en lien avec les collègues d'anglais (et d'autres) pour avoir plus de résonance en interne en premier lieu.

Les deux collègues de mathématiques ont arrêté la semaine de reprise après les congés d'hiver du lundi 25 février au vendredi 1^{er} mars 2019 pour ce premier temps spécifique dont le principal espère qu'il appellera d'autres en laissant la liberté aux professeurs de les définir dans l'intérêt des élèves, des disciplines, des professeurs et du collège.

Une semaine a pu ainsi être définie cette année. Le Principal espère que les professeurs pourront aller plus loin dans cette démarche ensuite en capitalisant sur l'expérience qu'ils vont acquérir et en faisant profiter les élèves de la ressource qu'ils représentent.

Exposition Cartooning for Peace. Rappel de l'accueil de cette exposition prêtée par le MGEN et à partir de laquelle plusieurs disciplines vont élaborer des travaux intégrés dans la progression pédagogique.

Mme Staubach, documentaliste en lien avec ses collègues a engagé l'établissement dans la Semaine de la Presse proposée par le CLEMI.

Le collège accueillera cette année une exposition intitulée "Cartooning for Peace" constituée de dessins et caricatures de Presse qui est mise à disposition par la MGEN. Différentes matières sont engagées dans l'exploitation de ce support pour engager les élèves dans des réflexions et travaux sur ces thèmes.

Modalités définition des points pour le contrôle continu du DNB

Labellisation E3D. La démarche globale du collège se poursuit.

Le projet écopâturage, animé par M. Plouet (professeur au collège de sciences physiques) est en train d'aboutir avec l'arrivée des deux brebis (ce 31 janvier). Plus d'une centaine d'élèves sont intervenus à différents moments de la conception du projet. La naissance d'agneaux est au planning : intérêt en SVT et concours prévu pour nommer les nouveaux nés.

Autres actions rappelées par la principale adjointe : Collecte de papiers, de vêtements etc..)

Opération Portes ouvertes du collège → Samedi 2 février 2019

A noter également...

- La question de l'AP et des EPI notamment ont déjà fait l'objet d'échanges avec et entre les professeurs.

Un consensus est établi quant aux modalités d'organisation de l'AP et de l'impact positif que cela a sur les élèves selon les formules organisées et même quand il s'agit de co-animation intra disciplinaire qui a de multiples effets induits bien identifiés au sein du collège. Le travail développé pour aider les élèves sur le plan méthodologique est transposable dans toutes les matières dans les champs larges scientifiques d'une part et littéraires d'autre part.

- Dans un registre similaire, le principal souligne l'investissement au sein du collège pour développer le dispositif "**Devoirs Faits**" au cours de l'année scolaire précédente et cette année. 140 élèves sont concernés soit 28% de l'effectif total. Huit professeurs participent à l'accompagnement des élèves ainsi que deux AED.

- Pour les EPI : les matières impliquées sont mobilisées et le planning préparatoire pour permettre à chaque élève de penser efficacement et utilement à "l'oral" du DNB est respecté. De la même façon, pour la question de l'oral, les élèves disposent de livrets qui leur sont proposés et ont les moyens de faire le meilleur choix outre un sujet EPI : Parcours Avenir, Parcours Citoyen et de Santé, Parcours artistique et Culturel.

L'oral de DNB aura lieu fin mai début juin 2019. Les élèves devront compléter leur fiche de préparation de l'oral pour préciser EPI ou Parcours. Dans le prolongement, le DNB a été évoqué en lien avec la mise en oeuvre d'un DNB blanc prévu en semaine 14.

Il y a par ailleurs des devoirs communs. Un "mini-DNB" a été organisé en octobre (trois épreuves d'une heure enchaînées sur une matinée).

↳ Les dates du BNB ont été communiquées (27 et 28 juin 2019). Un document est adressé aux familles comportant les dates et la nature des épreuves ainsi que les modalités de calcul des points.

Au cours de la semaine du 25 au 29 mars deux classes de 4^{ème} (4.1 et 4.2) iront en Auvergne. Ce projet est porté par Mme Rest professeure de SVT en lien avec les collègues EPS. Ce voyage fait l'objet d'un EPI.

Rapide récapitulatif des autres EPI et projets interdisciplinaires : L'eau en 5^{ème} – La ville en 4^{ème} – L'art Roman, sujet permettant un travail associant histoire-géographie et technologie – Les sons, les bruits...permettant un travail impliquant trois disciplines (Éducation musicale, technologie et sciences physiques).

- Formations PSC1 (convention UDSP) sont organisés pour former les élèves et ce, dès la 4^e. Ce dispositif est complémentaire par rapport à ce qui est fait sous l'égide du CESC en lien avec l'infirmière du collège qui forme des élèves tous les mercredis.

M. Abchar, représentant des personnels enseignants et d'éducation, intervient pour informer l'assistance de la participation la veille (mercredi 30 janvier) d'une classe de 4^{ème} à la manifestation culturelle "La folle Journée de Nantes" au Centre des Congrès. L'événement est d'une grande réussite donnant lieu à une chorale de grande qualité.

Le principal précise que ce projet consiste à intégrer des élèves dans un groupe choral élargi avec des choristes sans expérience et des choristes amateurs et des professionnels. Nous avons la chance, en étant sur Treillières, de profiter de la proximité d'Héric commune dont René Martin, le créateur de la Folle Journée est natif et qui est attentif à bien associer des jeunes du territoire Erdre et Gesvres : la CCEG également partenaire de l'opération.

Il s'agit-là d'une belle opportunité pour contribuer à renforcer l'ouverture culturelle qui est un axe important du projet d'établissement du collège et à donner ainsi confiance à nos élèves qui vivent ainsi une expérience unique très formatrice à divers titres, en participant à un événement culturel important dans notre région et bien au-delà.

2 – Affaires financières (Conventions...)

Acte n°1 → Rectificatif de l'acte N° 11 séance n°2 du 27 novembre 2018, portant sur les tarifs des fluides pour le calcul des prestations accessoires des logements

Le collège bénéficiant du marché Public du Conseil Départemental pour l'achat de gaz, le coût unitaire du KWH, pour le gaz, est fixé à 0,027 € TTC et non à 0,089 € (prix moyen retenu par la direction régionale des finances publiques).

Pour rappel : l'indice de conversion pour le gaz est à 11,2 KWH pour 1 M3.

Le tarif de l'électricité : 0,14 €/KWH

Le tarif de l'eau : 3,49 €/M3

Il est proposé d'appliquer ces tarifs, aux calculs des prestations en nature relatifs aux logements de fonction du collège.

Vote des membres du CA : 20 pour 0 contre 0 abstention

3 – Informations relatives à des séjours et sorties pédagogiques

Les membres du CA sont informés par le principal que le projet de voyage en Allemagne dans le cadre de l'échange avec l'établissement de Voerde qui est développé par Mme Hérault professeure d'allemand (cf CA du 3 juillet 2018 voir Acte n°3) est toujours à l'étude et qu'il est envisagé un déplacement en avion de façon à permettre une baisse du coût du voyage. Contact et devis auprès de la Compagnie Air France. Le coût à la charge des familles (et même coût à la charge du collège pour les accompagnateurs) actuellement défini et voté est de 350,00 euros. La solution de transport en avion, plus confortable par ailleurs, permettrait une baisse de 100,00 euros.

Vote des membres du CA : 20 pour 0 contre 0 abstention

19h10 - Départ de Mme Decottignies Priscilla informe qu'elle doit quitter la réunion (passage de 20 à 19 membres)

4 – Questions diverses

Pas de questions diverses. Le principal communique des éléments "DNB" des membres du CA :

DNB - brevet session 2019 - Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).

Une fiche détaillée a donc (déjà souligné) été distribuée aux familles des élèves concernés.

● Dates et épreuves - Diplôme national du brevet : Session 2019 → (Site éducation Nationale)

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet, communes à tous les candidats, ont lieu :

jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019 (la session de remplacement aura lieu en septembre 2019).

JEUDI 27 JUIN 2019

Matinée 9h - 10h30 - **Français 1^{ère} partie** (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée)

10h45 - 12h15 - **Français 2^{ème} partie** (rédaction)

Après-midi 14h30 - 16h30 - **Mathématiques**

VENDREDI 28 JUIN 2019

Matinée 9h - 11h - **Histoire et géographie enseignement moral et civique**

Après-midi 13h30 - 14h30 - **Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie → 2 sur 3)**

● **Objectifs** - Délivré par un jury, le brevet est un **diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège**. L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

● **Détails des épreuves** -

Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale des candidats scolaires peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Quatre épreuves écrites - Les épreuves écrites portent sur :

- le **français** (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction
- les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'**histoire et géographie** (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
- les **sciences** (1h) (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
- l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En option : Un **enseignement facultatif** (latin, grec, langues et cultures européennes, langue et culture régionale, découverte professionnelle...) suivi par le candidat peut lui rapporter un bonus de 10 ou 20 points.

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt le conseil à 19h15

Structure

(Effectifs) → Structure arrêtée par IA44
En décembre 2018 ↗

Rappel
Prévisions → constats
Eff. 18/19

140 → 134 /5
135 → 143 /5
107 → 113 /4
105 → 108 /4
487 → 498

Chiffres IA 44 AS 2019-2020					Prévisions présentées par clg HG
Niveau	Eff.		Div.		
6ème	128		5	25,6	130 et 5
5ème	135		5	27	137 et 5
4ème	145		5	29	146 et 5
3ème	108		4	27	114 et 4
Total	516		19	27.15	527 et 19

Structure

Niveau		
6ème	5 divisions :	3 de 26 élèves 2 de 25 élèves
128		
5ème	5 divisions :	5 de 27 élèves
135		
4ème	5 divisions :	5 de 29 élèves
145		
3ème	4 divisions :	4 de 28 élèves
108		

Pour information

Une augmentation de + 942 élèves est prévue dans l'ensemble des 83 collèges du département 44 pour la prochaine rentrée de septembre 2019
↳ soit théoriquement 11,34 dans chaque établissement.

Constat prévision au collège le Haut Gesvres avec 516 élèves prévus → + 18 par rapport au constat de rentrée et + 29 par rapport à la prévision IA initiale

Dotation Ministère vers 44 en 2019 (=2018) soit 50561 HP et 5696 HSA

Dotation IA 44 du 18 janvier 2019 → Collège Le Haut Gesvres

R 2019 Total 571 soit 563 (HP et HSA) + 8 IMP

HP 542 & HSA 21 + 8 IMP effectif 516 & 19 divisions

19 divisions x 29 (26 + 3) soit 551 heures (Dot° principale 494 + Dot° suppl. 57)
+ 9 heures AS (3 x 3) + 3 heures statutaires (SVT/PC) pour un total de 563 heures

R 2018	Total 542 soit 534 + 8 IMP						
	HP 515	HSA 20	+	8 IMP	effectif	487	18 divisions
R 2017	Total 495 soit 491 + 4 IMP						
	HP 485	HSA 20	+	8 IMP	effectif	462	17 divisions
R 2016	Total 495 soit 491 + 4 IMP						
	HP 475	HSA 16	+	4 IMP	effectif	440	16 divisions
R 2016	Total 516 soit 508 + 8 IMP						
	HP 488	HSA 20	+	8 IMP	effectif	450	17 divisions
R 2015	Total 543						
	HP 527	HSA 16	+	9 IMP	effectif	494	18 divisions

Chiffrage général selon besoins nécessaires pour la structure

Classe / Niveau	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	Total
Effectifs prévus IA 44 → <i>(effectifs envisagés prévisions clg)</i>	128 <i>(130)</i>	135 <i>(137)</i>	145 <i>(146)</i>	108 <i>(114)</i>	516 <i>(527)</i>
Nombre de divisions	5	5	5	4	19
Groupes de langues					
Anglais LV1	5	5	5	4	17
Allemand LV2	initiation	1	1	1	3
Espagnol LV2	-	4	5	4	12
Latin	-	LCA/niveau	2	2	4 + LCA 5 ^{ème}
Horaires en sciences et technologie selon nombre div.					
SVT	10+2,5	7,5	7,5	6	33,5
Technologie	10+2,5	7,5	7,5	6	33,5
Physique - chimie		7,5	7,5	6	21
Horaires					Total avt AP ↳ 494
Français	4,5	4,5	4,5	4	83,5
Histoire Géo	3	3	3	3,5	59
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5	71,5
Anglais 1	4	3	3	3	62
Allemand LV2 (6 ^è) 5 ^è 4 ^è 3 ^è	2	2,5	2,5	2,5	+ 10
Espagnol LV2	--	2,5	2,5	2,5	32,5
SVT	2	1,5	1,5	1,5	31 + 2,5
Technologie	2	1,5	1,5	1,5	31 + 2,5
Sces Physiques	--	1,5	1,5	1,5	21
Education musicale	1	1	1	1	19 +1
Arts plastiques	1	1	1	1	19
E.P.S.	4	3	3	3	59
Latin		2,5	4	4	+ 10,5
Total					= 494 +26,5
Association Sportive (coord IMP) Heures statutaires (SVT / PC)					9 3
Accomp. Personnalisé Et actions spécifiques					25 +5,5 "grec"

494 heures pour les 26 heures par division (19x26)

+

DSH

57 heures (19 x 3)

dont

10 pour All2

10.5 pour latin

5 pour déd. en sciences en 6^{ème}

1 pour chorale

soit 26.5

25 pour AP et autres actions spécifiques

Soit 15,5 AP et 9,5 autres

+ 12 heures (AS et SVT/PC)

+ 8 IMP dont coord. EPS

Répartition-ventilation prévisionnelle AP et dédoublements par niveau et par discipline

AP 6^{ème} → 17,5 heures → Mathématiques 5 / Hist-Géo 5 / 2,5 Français et dispositif sciences avec déd. Tech-SVT 5

AP 5^{ème} → →

AP 4^{ème} → 4,5 heures → Espagnol 1,5 et Maths 1 / SVT 1 / Hist-Géo 1

AP 3^{ème} → 6 heures → Français 2 / Espagnol 2 / Anglais (2)

Préparation de la rentrée septembre 2019 (AS 2019-2020)

Dotation IA du 18 janvier 2019 → **563 H soit 542 HP et 21 HSA ET... 8 IMP**

Matières	Postes	Apport théorique	Besoins / disc.	Dont AP	Dont Hor. Stat.	Apport - TP & avt CSR	HP	HSA	Déficit Apparent pour BMP CSR	Exc. Interne Potentiel pour CSD
Lettres Mod. ¹	5	90	89	5,5		81	88,50	0,5	7,5	
Lettres Class. ^{1bis}	1	18	10,5			18	10,50			7,5
Allemand ²	-	0	10			0	9	1	9	
Anglais ³	3	54	62			50,40	60,40	1,6	10	
Espagnol	2	36	38,5	3,5		36	36	2,5		
Histoire Géographie	4	72	65	6		65	65	0		
Mathématiques ⁴	4	72	77,5	6		70	76	1,5	6	
Technologie	2	36	34,5	1		33,5	33,5	1		
Sciences Physiques ⁵	1	18	22		1	18	21	1	3	
SVT	2	36	36,5	1	2	36	36	0,5		
Musique	1	18	20			18	18	2		
Arts Plastiques ⁶	1	18	19			12	19	0	7	
EPS ⁷	3	60	71		9	60	69	2	9	
... "Grec-Basque"			7,5					7,5		
Total	29	528	563	23	12	497,9 **	541,9	21,1	51,5	7,5
		Total TP 26,1								
+ 8 IMP		(€501,90*)								

Temps partiels → Lettres Modernes 9/18 - Hist-Géo 15/18 (et 14/18 selon décharge 4heures à confirmer)
Arts Plastiques 12/18 - Technologie 15,5/18 – Anglais 14,4/18 - Mathématiques 16/18 Soit un total de 26,1 heures à retrancher à 528 soit 501,90* et à retirer également → décharge de 4 heures soit 497,90**

Propositions à étudier

- 1 - en lettres mod. → Déficit de 7,5 → CSR interne de lettres modernes
- 1bis - en lettres class. → Besoin latin de 10,5 → excédent 7,5 → CSD interne de 7,5 vers lettres modernes
- 2 - en allemand → Besoin d'un BMP ou CSR (Complément de Service Reçu) de 9 heures
- 3 - en anglais → Besoin d'un BMP ou CSR (Complément de Service Reçu) de 10 heures
- 4 - en mathématiques → Besoin d'un BMP ou CSR (Complément de Service Reçu) de 6 heures
- 5 - en sciences physiques → Besoin d'un CSR (Complément de Service Reçu) de 3 heures
- 6 - en arts plastiques → Besoin d'un CSR (Complément de Service Reçu) de 7 heures
- 7 - en EPS → Besoin d'un CSR (Complément de Service Reçu) de 9 heures

👉 **Demande à l'IA 44 de conversion de 0,1 HP en 0,1 HSA : demande en attente de réponse**

Orientations envisagées à ce stade de l'année afin de ventiler les moyens alloués dans la perspective du TRMD

Les Modalités de l'utilisation de l'AP doivent être affinées au bénéfice de la mise en œuvre de la réforme et dans le respect des équilibres recherchés au niveau de la consommation de moyens apportés par les disciplines.

Important : C'est dans ce but que le pré-positionnement des heures AP a été conçu dans le cadre de la ventilation globale des heures dans la perspective de cette phase de gestion en lien avec le TRMD.

Aussi, ces heures AP peuvent être utilisées de diverses façons selon les besoins en lien avec les effectifs, les postes et les orientations du projet d'établissement pour le servir.

RAPPEL

FORMAT de l'AP _____ → AP fixe ou AP mobile

AP fixe : inscrit à l'EDT - Modalités de mise en œuvre répondant à un travail avec co-animation

Une heure régulière définie à l'emploi du temps → AP fixe avec dédoublement : deux professeurs sur une classe

Deux groupes ou mieux encore → co-animation.

Pour dédoubler, il faut prendre sur la dotation supplémentaire pour ajouter un deuxième professeur.

Ceci permet à disciplines concernées d'avoir dans leur planning hebdomadaire une heure en groupes en lien avec le projet d'établissement. Cette démarche s'inscrit dans l'esprit de ce que l'on pourrait définir comme des heures de modules permettant des travaux en groupes.

Les professeurs impliqués sont ainsi régulièrement associés avec de mêmes collègues d'une autre discipline, pour travailler ensemble sur un thème commun ou faisant apparaître des compétences communes. Il s'agit ainsi d'introduire de la modularité au service de sa propre discipline, car selon projet cette approche peut être intra-disciplinaire ou interdisciplinaire.

AP "volante ou mobile ou en relais"... Système plus délicat à développer car reposant sur une intégration régulière et constante par les enseignants dans leur travail et progression pédagogique.

C'est un aspect de l'AP tout aussi important sous cette forme que dans celle de l'AP fixe.

Cela n'est pas nécessairement perçu, mais la lisibilité toujours demandée est indispensable car valorisant le travail mené ou à mener en la matière.

Volante ou mobile ou encore en relais : **c'est-à-dire** une heure identifiée AP sur une discipline par période de cours durant le trimestre ou sur différentes disciplines sur l'ensemble de l'année de façon à faire tourner ce moment sans créer de contraintes d'alignements → Une heure hebdomadaire, cela signifie 36 heures sur l'année. Ces 36 heures étant à répartir à raison d'une heure hebdomadaire régulière sur les différentes disciplines de telle sorte que chacun puisse consacrer un temps AP en classe entière.

On peut imaginer – de façon indicative – une heure d'AP en français pendant 9 semaines, puis en mathématiques pendant 9 semaines, puis en technologie sur 4 semaines puis en SVT, puis 6 en histoire-géographie etc... Le total devra juste faire 36 pour couvrir l'année en intégrant les matières pour que chacun apporte sa pierre. Chaque discipline en relais l'une de l'autre. ..."Puis", c'est en alternance ce peut aussi être "et" car selon progressions pédagogiques, séquences... il peut être nécessaire de faire des points ou moments AP en lien avec avancement du cours selon observations faites par chacun

Il convient de définir une grille de positionnement de cet AP mobile pour répartir ces heures selon les besoins pour une prise en charge par tel professeur ou tel autre selon le mode le plus pertinent (grille proposée dans le livret d'accueil – gestion au sien de l'équipe pédagogique).

Il s'agit de profiter de la réforme pour signaler qu'un temps spécifique est consacré pour faire de la méthodologie dans le cadre d'une séance AP. Cette heure d'AP "volante ou mobile..." est donc effectuée en classe entière.

Elle est de nature différente de l'AP fixe. **C'est un temps important qu'il faut valoriser et veiller à rendre visible dans de multiples perspectives...**

Au-delà de l'AP, dans un registre complémentaire → **Le dispositif Devoirs faits.**

Cette prise en charge est un plus indéniable. **L'engagement des collègues au sein du collège doit être souligné.**

137 élèves concernés en 2018/2019 sur un total de 498 (soit 28%) et 8 professeurs + 2 AED

Il convient de faire profiter le maximum d'élèves et ce, probablement en intégrant dès l'origine, au moment de la conception des emplois du temps pour permettre davantage de créneaux et toucher ainsi plus d'élèves à différents moments. Les marges visées semblent mobilisables pour impliquer des élèves supplémentaires qui pourraient profiter de ce dispositif.

Ventilation par discipline selon horaires légaux

Calcul des besoins en fonction des horaires légaux H-G EMC

Horaires disc.	Div.	Français	LV1	LV2 Esp.	LV2 All.	Arts Plast.	Éc° mus.	EPS	Mathéma.	Phys-Ch	SVT	Technol.	Latin	Total des disciplines
6ème														
	5	4,5	3	0	2	1	1	4	4,5	0	2	2	0	
Total/disc.niveau		22,5	15	0	2	5	5	20	22,5	0	10	10	0	
Eff. prévu par IA44	128													
Gr. initiation All.	1													
5ème														
	5	4,5	3	2,5	2,5	1	1	3	3,5	1,5	1,5	1,5	0,5	
Total/disc.niveau		22,5	15	12,5	3	5	5	15	17,5	7,5	7,5	7,5	2,5	
Eff. prévu par IA44	135													
Gr All.	1													
4ème														
	5	4,5	3	2,5	2,5	1	1	3	3,5	1,5	1,5	1,5	2	
Total/disc.niveau		22,5	15	12,5	2,5	5	5	15	17,5	7,5	7,5	7,5	4	
Eff. prévu par IA44	145													
Gr All.	1													
3ème														
	4	4	3,5	2,5	2,5	1	1	3	3,5	1,5	1,5	1,5	2	
Total/disc.niveau		16	14	10	2,5	4	4	12	14	6	6	6	4	
Eff. prévu par IA44	108													
Gr All.	1													
Total général/ discipline		83,5	59	35	10	19	19	62	71,5	21	31	31	10,5	494
Projet de répartition AP		4,5	5					1	5		1			17,5
Actions spécifiques, déd. ...		1	1	3,5				9	1	1	2			9,5
Heures statutaires Scs & EPS														12
Au-delà de l'AP ...					10									10,5
Total besoins par discipline =>		89	65	38,5	10	19	20	71	77,5	22	36,5	34,5	10,5	563
Total élèves	516													563

TRMD * "G/éc" HSA ↔ HSE

Pour info heures statutaires comprises dans la DHG (affectées)
Heures AS - Association Sportive 9 pour 3 postes (HP-HSA)
Heures statutaires sciences 3 pour 3 postes (HP-HSA)
Heure coord. EPS 1 . en IMP 12

Modalités de calcul de DGH 26 par division dotation principale
3 par division dotation supplémentaire pour les EC

Au-delà de l'AP ...
10,5 10,5 heures sont nécessaires pour le latin (5ème LCA et 4 groupes)
10 10 heures sont nécessaires pour l'allemand (4 groupes)
5 5 heures sont nécessaires pour des dédoublements en sciences en 6è
1 1 heure est nécessaire pour la chorale ou atelier instrument
1 heure pour EPS 6è (piscine) soit 1 HSA pour 30 HSE
26,5

Divisions 19 494
19 57
& Heures stat. 12
DHG 563
IMP 8

Ressources	avant mesures CSD-CSR-BMP ... dans TRMD*	
	Hor. hebdo	Hor. Hebdo avec tps partiels
Discipline	Postes	
Lettres classiques	1	18
Lettres modernes	5	90
Allemand	0	0
Anglais	3	54
Espagnol	2	36
Histoire-Géo.	4	72
Maths	4	72
Technologie	2	36
Sc. Phys.	1	18
SVT	2	36
Educ° musicale	1	18
Arts plastiques	1	18
EPS	3	60
TOTAL	29	528

*TRMD = Tableau de Répartition des Moyens par Discipline (26,6)

Code	Discipline	Nbre de supports (profs)	Dont poste vacant	Horaires hebdomadaires	Besoins globaux hp+hsa	FSTG	BMP	CSR	Suppr.	CSD	TP	Decharges.	CPA	Dotation HP	Dotation HSA	Observations
L0201	Lettres classiques	1	18	18	10,5					7,5				10,50	0,00	CSD Mme Moussus 7,5 (interne lett. Mod.) + 10,5 latin
L0202	Lettres modernes	5	90	90	89			7,5			9			88,50	0,50	CSR interne LC de 7,5
L0421	Allemand	0	0	0	10		9							9,00	1,00	BMP Mme Héroult (continuité pédagogique et projet échange en cours)
L0422	Anglais	3	54	54	62		10				3,6			60,40	1,60	Mme Améline 14.40 (80%)
L0426	Espagnol	2	36	36	38,5									36,00	2,50	
L0429	Italien													0,00	0,00	
L1000	Histoire-Géo.	4	72	72	65						3	4		65,00	0,00	M. Guichard 15/18 & décharge 4h pour Mme Plaza 18/18
L1300	Maths	4	72	72	77,5			6			2			76,00	1,50	
L1400	Technologie	2	36	36	34,5						2,5			33,50	1,00	TP Mme Bénaitreau 15/18 => 15.5/18 et Mme Chablat à TC
L1500	Sc. Phys.	1	18	18	22			3						21,00	1,00	
L1600	SVT	2	36	36	36,5									36,00	0,50	
L1700	Edu musicale	1	18	18	20									18,00	2,00	
L1800	Arts plastiques	1	18	18	19		7	0			6			19,00	0,00	TP Mme Martin-Rault 12/18. Besoin de 7 heures en CSR ou BMP
L1900	EPS	3	60	60	71		9	0						69,00	2,00	
LXXX	GREC... non affecté...				7,5									0,00	7,50	
TOTAL		29	528	528	563	0	35	16,5	0	7,5	26,1	4	0	541,90	21,10	
														563,00		

Code	Discipline	Dotation HP	Dotation HSA
SEGPA			
C0072	Institt SES	0,00	0,00
P3020	G.Const.Réa.	0,00	0,00
P7200	Biotechnologie	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

Code	Discipline	Dotation HP	Dotation HSA
ULIS			
G0145	Option D	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

Code	Discipline	Dotation HP	Dotation HSA
TOTAL GENERAL		541,90	21,10
		563,00	

Par rapport à dotation initiale 542 HP et 21 HSA
Demande de conversion 0,1 HP en 0,1 HSA
Demande conversion auprès de l'IA 44